

Nous serons heureux, si ces notes peuvent être utiles à quelque historiographe; c'est dans ce but que nous avons travaillé à grouper tous les renseignements que nous avons pu découvrir.

Nous croyons intéressant de donner le texte des divers actes d'état civil où figure, à un titre quelconque, l'intrépide navigateur dont nous nous occupons.

Faisons précéder ces textes de quelques observations extraites de l'excellent traité de paléographie de M. Alph. Chassant :

« Au moyen âge et jusqu'au XVI^e siècle, les scribes et écrivains se réglèrent le plus souvent sur le latin, d'où dérivait notre langue, pour orthographier les mots et souvent aussi s'attachèrent plus à écrire suivant la prononciation que d'après l'étymologie des mots.

« Les accents étant parfaitement inconnus, on y suppléait par la répétition de la même lettre (aage pour âge) mais plus généralement on employait l's pour marquer l'accent circonflexe, et même l'accent aigu, l'é fermé ne portant pas d'accent on ne peut le distinguer que par le sens qu'exige la phrase.

« Les caractères prosodiques de prononciation tels que l'apostrophe, la cédille, etc., n'étaient pas, non plus que les autres accents, en usage avant le XVI^e siècle.

« Le z était presque toujours employé pour l's, à la fin des mots fruitz, loyz, filz, témoingz, etc.

« La diphtongue ai était souvent représentée par e.

« En général, dans les manuscrits du XI^e au XVI^e siècle inclusivement, on remarque une quantité de mots défigurés soit par l'addition, soit par le retranchement, soit même par le changement d'une ou plusieurs lettres, outre les altérations résultant de l'ignorance des écrivains de cette époque. »

*Texte des divers actes d'état civil dans lesquels figure
Jacques Cartier.*

Le XXI^e jour Daoust, lan mil cinq cens diz, fut baptize ung filz a Jehan Nouel et Jehanne Cartiez sa femme, et fut nomme Estienne par Estienne